

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 3030 Staticide Concentrate

## RUBRIQUE 1: Identification.

## 1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

3030 Staticide Concentrate

Autres noms / Synonymes

Staticide 30 Concentrate

N° de produit

3030Q, 3030G, 3030P, 3030D

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Antistatic Topical

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

**ACL Staticide**

840 W. 49th Place

IL 60609 Chicago

USA

T: +1 847.981.9212

Fax: +1 847.981.9278

www.aclstaticide.com

Courriel

marykay@aclstaticide.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

2024-10-08

Version de la fiche de données de sécurité

11.0

Date de la précédente édition

2024-07-30 (10.0)

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

352.323.3500 (day or night)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification selon le SIMDUT 2022.

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4; H302, Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1B; H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Nocif en cas d'ingestion. (H302)

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (H314)

Conseil(s) de prudence

Précautions

-

générales

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)

Porter protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. (P301+P330+P331)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau ou se doucher. (P303+P361+P353)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(P305+P351+P338)

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P310)

Stockage

-

Élimination

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale (P501)

Contient

Ethyldiméthyl[3-[(1-oxoisooctadécyl)amino]propyl]ammonium éthyl sulfate

Reaction mass of bis(N-decyl-N,N-diméthyldecan-1-aminium) carbonate and N-decyl-N,N-diméthyldecan-1-aminium hydrogen carbonate

méthanol

Autre étiquetage

Sans objet.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. ▼ Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Ethyldiméthyl[3-[(1-oxoisooctadécyl)amino]propyl]ammonium éthyl sulfate	N° CAS : 67633-63-0	40-50%	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	
Reaction mass of bis(N-decyl-N,N-diméthyldecan-1-aminium) carbonate and N-decyl-N,N-diméthyldecan-1-aminium hydrogen carbonate	N° CAS : 148812-65-1	3-6%	Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314	
méthanol	N° CAS : 67-56-1	<1%	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H331 STOT SE 1, H370 (SCL: 10,00 %) STOT SE 2, H371 (SCL: 3,00 %)	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

-

**RUBRIQUE 4: Premiers soins****4.1. Description des premiers secours****Généralités**

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

**Inhalation**

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

**▼ Contact cutané**

Rincez la zone exposée à l'eau pendant une longue période - au moins 30 minutes. Il peut être nécessaire de rincer pendant plusieurs heures. Utilisez une température d'eau confortable (20-30 °C). Contactez le service antipoison/le médecin/l'hôpital pour obtenir des conseils supplémentaires sur le suivi et le traitement.

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Contact visuel**

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.

**Ingestion**

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité. Appelez une ambulance.

**Brûlure**

Sans objet.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau.

L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

**Informations pour le médecin**

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

**RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de nitrogène (NO<sub>x</sub>)

Les oxydes de carbone (CO / CO<sub>2</sub>)

**5.3. Conseils aux pompiers**

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évitez le contact direct avec le produit répandu.  
Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.  
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.  
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.  
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

**RUBRIQUE 7: Manutention et stockage.****7.1. ▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact direct avec le produit.  
La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.  
Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

**Les compatibilités en matière de conditionnement**

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

**Conditions de stockage**

Sec, frais et bien ventilé  
Protéger du rayonnement solaire.  
Température ambiante, de 18 à 23°C

**Matières incompatibles**

Agents oxydants puissants

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****ALBERTA****méthanol**

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 200

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 262

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 250

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): 328

**Observations:**

1 = La substance peut être facilement absorbée par une peau intacte.

Ordre du code de la santé et de la sécurité au travail de 2009, Alta Règl. 87/2009 (révisé en 2018)

**LA COLOMBIE-BRITANNIQUE****méthanol**

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 200 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 250 ppm

**Observations:**

Skin = Les substances contribuent de manière significative à l'exposition globale par voie cutanée.

Règlement SST, partie 5: Agents chimiques et agents biologiques.

**ONTARIO**

Propane-1,2-diol

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 50 ppm (Vapour and aerosol) ; 155 mg/m<sup>3</sup> (Vapour and aerosol) ; 10 mg/m<sup>3</sup> (Aerosol only)

méthanol

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 200 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 250 ppm

Observations:

"Skin" = Risqué de pénétration percutanée.

Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)

**QUEBEC**

méthanol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 200

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 262

Observations:

Pc = Une contribution potentiellement significative par la voie cutanée à l'exposition globale. La voie cutanée inclut les membranes muqueuses et les yeux.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Chapitre S-2.1, r. 13)

**SASKATCHEWAN**

méthanol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 200

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 250

Observations:

Skin = Potentiellement nocif après absorption par la peau ou les muqueuses

Le règlement de 2020 sur la santé et la sécurité au travail, Chapter S15.1 Reg 10 .

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

**Précautions générales**

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

**Scénarios d'exposition**

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

**Limite d'exposition**

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

**Mesures techniques**

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

S'assurer que les postes de rinçage oculaire et les douches de décontamination sont facilement accessibles.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

**Mesures d'hygiène**

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

**Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement**

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle**

**Généralités**

Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.

**Équipements respiratoires**

Type	Classe	Couleur	Normes
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée			

Protection de la peau

Situation de travail	Recommandé	Type/Catégorie	Normes
En cas de risque d'éclaboussure/exposition intermittente	Utilisez des vêtements de travail particuliers. Utilisez éventuellement des vêtements de protection pour un travail de plus longue durée avec le produit.	-	-



Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Gants de protection	-	> 480	EN374



Protection des yeux

Type	Normes
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Vert

Odeur

Agréable

▼ Seuil olfactif (ppm)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

pH

8-9

▼ Densité (g/cm<sup>3</sup>)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

▼ Viscosité cinématique

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Viscosité dynamique

25 poise cm<sup>3</sup>/g (40 °C)

Caractéristiques des particules

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

▼ Point de fusion (°C)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Le point/l'intervalle (°F)

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C)

98

Pression de vapeur

760 mmHg (82,5 °C)

Densité de vapeur

1.03 – 1.08 g/cm<sup>3</sup> (25° C / 77° F)

▼ Température de décomposition (°C)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

98

Méthode d'essai : EN ISO 2719

▼ Inflammabilité (°C)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

▼ Température d'auto-inflammation (°C)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

▼ Limite d'explosivité (% v/v)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Complètement soluble

▼ n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

▼ Solubilité dans la graisse (g/L)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

9.2. Autres informations

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)

< 0.001

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire des vapeurs corrosives.

## RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sur le long terme**

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau.

L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

**Autres informations**

Aucune connue.

**RUBRIQUE 12: Données écologiques**

**12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune connue.

**RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination**

**Méthodes de traitement des déchets**

méthanol is listed with EPA Hazardous Waste Number: U154

**Étiquetage spécifique**

**Emballages pollués**

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	<b>14.1</b>	<b>14.2</b>	<b>14.3</b>	<b>14.4</b>	<b>14.5.</b>	<b>Autres</b>
	<b>ONU</b>	<b>Désignation officielle de transport</b>	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	<b>PG*</b>	<b>Env**</b>	<b>information s :</b>
TDG	NA	Non Hazardous Material	Classe: NA	-	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	NA	Non Hazardous Material	Classe: NA	-	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	NA	Non Hazardous Material	Classe: NA	-	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

\* Groupe d'emballage

**\*\* Dangers pour l'environnement****▼ Autre**

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

TDG / Voir Annexe 1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir partie 3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sans objet.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.2. Listes canadiennes****Liste intérieure / LES**

Ethyldiméthyl[3-[(1-oxoisooctadécyl)amino]propyl]ammonium ethyl sulphate est répertorié

Propane-1,2-diol est répertorié

méthanol est répertorié

**15.4. Limites d'utilisation**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

**15.5. Demandes de formation spécifique**

Pas d'exigences particulières.

**Autre**

Sans objet.

**15.7. Évaluation de la sécurité chimique**

Non

**Sources**

Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3**

H225, Liquide et vapeurs très inflammables.

H301, Toxique en cas d'ingestion.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H311, Toxique par contact cutané.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H331, Toxique par inhalation.

H370, Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H371, Risque présumé d'effets graves pour les organes.

**Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1**

Aucune connue.

**Abréviations et acronymes**

ANSI = L'American National Standards Institute

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

COV = Composés Organiques Volatils

DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires

DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs

DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien  
IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses  
LES = Liste extérieure des substances  
LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
NU = Nations Unies  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
STEL = Limite d'exposition de courte durée  
TDG = Transport des Marchandises Dangereuses  
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée  
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique  
TWA = Moyenne pondérée dans le temps  
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

#### Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le SIMDUT 2022.

#### Homologué par

Mary Kay Botkins

#### Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.  
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.  
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.  
Pays-langue : CA-fr